



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Togo

FINANCEMENT DE L'ECONOMIE TOGOLAISE PAR LES BANQUES ET LE MARCHE DES CAPITAUX

COMMUNICATION AU FORUM ECONOMIQUE NATIONAL
(Lomé, du 27 au 29 mars 2012)

MARS 2012



INTRODUCTION

Au regard de la libéralisation des économies de Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et de la place accordée au secteur privé pour enclencher une dynamique de croissance forte et durable, les entreprises doivent disposer de ressources suffisantes, en temps opportun et à des conditions appropriées, pour réaliser des projets économiques rentables et créer ainsi des richesses.

L'enjeu fondamental pour le Togo consiste à trouver les sources de financement adéquates pour réaliser les investissements productifs en vue d'accélérer la croissance et de réduire sensiblement la pauvreté.

Trois principaux canaux s'offrent à l'économie togolaise pour son financement : le secteur bancaire, le secteur des systèmes financiers décentralisés et le marché financier régional.

Cette communication, qui s'inscrit dans le cadre du Forum Economique National, se focalise sur le financement de l'économie togolaise par les banques et le marché financier régional, le canal de la microfinance devant être abordé par une autre présentation.

Elle est organisée autour de deux parties. Dans la première partie, le système bancaire et le marché financier régional sont présentés et un diagnostic est fait de leur contribution au financement de l'économie togolaise. La seconde partie présente les pistes de solutions pour un meilleur financement de l'économie togolaise par les banques et le marché financier, en s'appuyant, entre autres, sur le document de stratégie de développement du secteur financier en cours d'élaboration.

I. CANAUX DE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE TOGOLAISE

1.1. Financement bancaire de l'économie togolaise

1.1.1. Le secteur bancaire existant

Le secteur bancaire existant comprend les banques installées au Togo, mais aussi toutes les banques installées dans l'Union.

a) Le secteur bancaire du Togo

A fin décembre 2011, le système bancaire du Togo comprend 12 banques et 3 établissements financiers à caractère bancaire.

Les mouvements enregistrés en 2011 portent sur, d'une part, le démarrage en juin 2011 des activités de la Succursale de Diamond Bank Bénin au Togo et d'autre part, l'agrément en qualité d'établissement financier à caractère bancaire de la Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA) par arrêté n°174/MEF/SG/DE du

12 août 2011 du Ministre des Finances. Cette Caisse n'a pas encore démarré ses activités à la fin de l'année 2011.

Le réseau des établissements de crédit du Togo comprend cent soixante-douze (172) guichets ou agences dont un guichet périodique et 03 agences d'établissements financiers à caractère bancaire.

Tableau 1 : Liste des banques et établissements financiers à caractère bancaire du Togo

DENOMINATIONS	N° D'INSCRIPTION
BANQUES (12)	
BANQUE ATLANTIQUE TOGO (BANQUE ATLANTIQUE)	T 0138 J
BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU TOGO (BIA-TOGO)	T 0005 P
BANQUE POPULAIRE POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BPEC)	T 0151 Y
BANQUE REGIONALE DE SOLIDARITE – TOGO (BRS-TOGO)	T 0126 W
BANQUE SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE – TOGO (BSIC-TOGO)	T 0133 D
BANQUE TOGOLAISE DE DEVELOPPEMENT (BTD)	T 0014 Z
BANQUE TOGOLAISE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (BTCI)	T 0024 K
DIAMOND-BANK – BENIN SUCCURSALE DU TOGO	T 0160 H
ECOBANK-TOGO (ECOBANK-TOGO)	T 0055 T
ORABANK TOGO (ancien FINANCIAL BANK TOGO)	T 0116 K
SOCIETE INTERAFRICAINNE DE BANQUE (SIAB)	T 0027 N
UNION TOGOLAISE DE BANQUE (UTB)	T 0009 T
ETABLISSEMENTS FINANCIERS A CARACTERE BANCAIRE (3)	
CAISSE REGIONALE DE REFINANCEMENT HYPOTHECAIRE DE L'UEMOA (CRRH-UEMOA)	T 0165 N
CAURIS INVESTISSEMENT (CAURIS)	T 0075 Q
FONDS DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS PRIVES EN AFRIQUE DE L'OUEST (GARI)	T 0076 R

Source : BCEAO

Sur la période de 2006 à 2011, l'activité des banques togolaises mesurée en termes de dépôts et de crédits suit une tendance à la hausse, ce qui témoigne d'une reprise de l'activité économique du pays après la crise socio-politique.

Tableau 2 : Quelques indicateurs de l'évolution des activités bancaires au Togo (en millions de FCFA)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Dépôts et emprunts à terme	332 370	391 440	465 334	545 213	603 593	762 987
<i>Dépôts à terme</i>	68 243	103 449	106 361	142 229	185 753	237 981
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>	97 324	110 966	115 996	131 169	146 515	157 112
Comptes ordinaires	165 352	175 758	242 134	270 992	270 888	367 350
Crédits	258 299	303 432	314 103	332 640	417 070	572 960
<i>Crédits à long terme</i>	2 714	2 732	4 545	8 846	9 727	9 901
<i>Crédits à moyen terme</i>	83 217	94 113	125 946	131 477	158 404	215 858
<i>Crédits à court terme</i>	130 566	156 322	170 233	178 687	231 519	331 632
Crédits en souffrance	41 727	50 227	13 365	13 611	17 409	15 563
Provisions	48 916	52 818	36 837	43 261	46 212	52 006
Taux de dégradation du portefeuille	29,5%	28,9%	14,3%	15,1%	13,7%	10,8%
Titre de placement	36 201	59 725	113 281	116 497	79 677	126 242
<i>Excédent (+) Déficit (-) de trésorerie</i>	63 747	49 811	81 902	98 137	88 766	75 430
<i>Total du bilan</i>	456 509	512 979	633 793	702 265	831 027	1 067 467
<i>PNB</i>	32 711	40 446	41 973	50 347	58 265	64 624
Résultat net	3 487	6 782	11 372	3 561	9 134	14 755

Source : BCEAO

b) Le secteur bancaire régional

Le Togo faisant partie de l'UEMOA, son secteur bancaire est intégré à celui de la sous-région.

Au 31 décembre 2011, le nombre d'établissements de crédit de l'UEMOA ressort à cent vingt un (121), contre cent dix-neuf (119) l'année précédente.

Tableau 3 : Répartition des établissements de crédit de l'UEMOA par pays^(*)

	31/12/10				31/12/11			
	Banques	Etablissements financiers à caractère bancaire	Guichets		Banques	Etablissements financiers à caractère bancaire	Guichets (**)	
			P1	P2			P1	P2
BENIN	13	1	158	54	13	0	158	54
BURKINA	12	5	188	113	12	5	188	113
COTE D'IVOIRE	21	2	499	356	23	1	501	356
GUINEE-BISSAU	4	0	17	13	4	0	17	13
MALI	13	3	291	205	13	2	292	205
NIGER	10	1	78	48	11	1	79	48
SENEGAL	19	2	305	285	19	2	305	285
TOGO	11	2	157	104	12	3	157	104

	31/12/10				31/12/11			
	Banques	Etablissements financiers à caractère bancaire	Guichets		Banques	Etablissements financiers à caractère bancaire	Guichets (**)	
			P1	P2			P1	P2
UMOA	103	16	1693	1178	107	14	1697	1178

Source : BCEAO

N.B. : P1 = guichets , agences bureaux et points de vente ; P2 = DAB/GAB.

* Sur la base des arrêtés d'agrément ou de retrait d'agrément

** Données provisoires

Entre 2010 et 2011, l'évolution du système bancaire de l'Union est caractérisée par une croissance des ressources et des emplois de 12,0% et de 13,9% respectivement.

Tableau 4 : Evolution des emplois et ressources des banques et établissements financiers de l'UMOA (En milliards de FCFA)

	Montants		Variations	
	2010	2011	en valeur	en %
	(1)	(2)	(3)=(2)-(1)	(4)=(3)/(1)
1. CREDITS	7 475,7	8 380,7	905	6,9
Crédits à long terme	287,2	302,4	15,2	5,3
Crédits à moyen terme	2 511,5	2 838,8	327,3	13,0
Crédits à court terme	4 067,6	4 411,8	344,2	8,5
dont crédits de campagne	166,5	188,2	21,7	13,0
Crédit-bail et assimilés	73,9	68,6	-5,3	-7,2
Crédits en souffrance (a)	535,4	570,9	35,5	6,6
dont douteux et litigieux	247,7	246,6	-1,06	-0,4
Taux nets de dégradation (a/1) (en %)	7,2	6,8	-0,3	-4,9
2. AUTRES EMPLOIS	3 347,0	3 944,4	597,4	17,8
Titres de placement	1 903,3	2 271,4	368,1	47,7
Immobilisations financières	359,9	512,8	152,9	42,5
Autres immobilisations	590,9	609,2	18,3	15,2
Divers emplois	492,9	551,0	58,1	11,8
A. TOTAL EMPLOIS (1+2)	10 822,7	12 325,1	1 502,4	12,7
1. FONDS PROPRES NETS	1 210,8	1 364,7	153,9	12,7
2. DEPOTS ET EMPRUNTS	9 939,0	11 118,9	1 179,9	14,1
A terme	5 030,5	5 371,2	340,7	6,8
Comptes disponibles	4 908,6	5 747,7	839,1	17,1

	Montants		Variations	
	2010	2011	en valeur	en %
	(1)	(2)	(3)=(2)-(1)	(4)=(3)/(1)
3. AUTRES RESSOURCES	845,9	950,8	104,9	12,4
B. TOTAL RESSOURCES (1+2+3)	11 995,7	13 434,4	1 438,7	12,0
DEFICIT (-) OU EXCEDENT (+) (B-A)	1 173,0	1 109,3	216,6	18,5

Source : BCEAO

1.1.2. Les ressources disponibles

Pour pouvoir financer l'économie, les établissements de crédit doivent disposer de ressources. Deux types de ressources s'offrent à eux : leurs fonds propres, et les dépôts et emprunts.

Les ressources disponibles au niveau du secteur bancaire togolais ont sensiblement progressé au cours de la période récente, passant de 418 milliards en 2006 à 903 milliards en 2011, soit un taux de croissance annuel moyen de 16,7%.

Tableau 5 : Evolution des ressources du système bancaire du Togo (en milliards de FCFA)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Fonds propres nets	47 864	45 786	62 943	67 689	86 635	96 032
Dépôts et emprunts	332 370	391 440	465 334	545 213	600 874	762 987
Diverses autres ressources	37 815	32 486	52 354	33 745	36 478	44 208
TOTAL DES RESSOURCES	418 049	469 712	580 631	646 647	723 987	903 227

Source : BCEAO

Le montant total des ressources des banques du Togo représente 43,0% du PIB. Ce montant des ressources bancaires, bien qu'en constante progression au cours de la période récente, demeure faible en comparaison d'autres pays tels que le Maroc (plus de 90% du PIB en 2010).

Ces ressources se composent en moyenne de fonds propres pour 10,9%, de ressources d'emprunts pour 82,8% et de diverses autres ressources pour 6,3%.

Toutefois, il importe de souligner que même s'il existe une logique de place bancaire nationale, le financement des économies par le système bancaire obéit à une logique régionale. En effet, les opérateurs économiques installés au Togo ont accès au financement non seulement par les banques installées au Togo mais également par des établissements de crédit installés dans les autres pays de l'UEMOA.

Les ressources de l'ensemble des établissements de crédit de l'Union se sont établies à 13.434,3 milliards au 31 décembre 2011 contre 11.995,7 milliards à fin décembre 2010, enregistrant ainsi une hausse de 1.438,6 milliards ou 12,0%. Cette évolution résulte d'une augmentation de 14,1% des dépôts et emprunts, de 12,7% des fonds propres nets ainsi que de 12,4% des autres ressources.

1.1.3. Les règles régissant le financement bancaire

L'activité des établissements de crédit consiste à assurer l'intermédiation financière à travers la collecte de dépôts et l'octroi de crédits. Cette activité doit obéir à des règles destinées à assurer sa pérennité.

Les principales règles qui encadrent l'activité des banques de l'UEMOA peuvent être déclinées ci-après :

- la sauvegarde de la solvabilité de la banque : dans ses relations avec sa clientèle, la banque est amenée à prendre des risques en octroyant des crédits. Dans le souci de préserver sa solidité, l'établissement de crédit doit respecter un ratio de solvabilité qui est le rapport entre ses fonds propres et les risques auxquels elle est exposée. Dans le cadre de l'UEMOA, les banques sont tenues de maintenir un ratio de solvabilité d'au moins 8%. Concrètement, cela signifie que pour qu'une banque puisse prendre des risques à hauteur de 100 millions de FCFA, elle doit pouvoir justifier de fonds propres d'au moins 8 millions de FCFA. En d'autres termes, la capacité des banques à prêter est limitée par leur capacité à mobiliser des ressources propres ;
- la limitation de la transformation des échéances : l'activité de la banque la conduit à transformer des ressources à court terme en des emplois à moyen et long termes. Toutefois, afin de limiter le risque d'illiquidité, cette transformation doit être encadrée. Dans le cas de l'UEMOA, les banques doivent respecter un seuil minimum de 75% pour le ratio des ressources longues sur les emplois longs. En d'autres termes, pour qu'une banque puisse prêter 100 millions de FCFA à moyen et longs termes, elle doit disposer d'au moins 75 millions de FCFA de ressources à moyen et long termes. Cela signifie que le financement bancaire des investissements est limité par la disponibilité de ressources longues au niveau des banques.

1.1.4. Le soutien de la Banque Centrale

La Banque Centrale intervient de façon indirecte dans le financement de l'économie en mettant des ressources à la disposition des banques qui en ont besoin. En effet, lorsqu'elles font crédit et que leur situation de trésorerie se détériore, en raison notamment de la demande de retraits à leurs guichets, les banques ont la possibilité de se faire refinancer auprès de la BCEAO.

La Banque Centrale appuie les banques à travers deux guichets : le guichet des opérations d'open market, et le guichet de prêt marginal ou pension directe. Les opérations d'open market consistent en des injections de liquidités sur les guichets hebdomadaire et mensuel.

Les refinancements en faveur des banques et établissements financiers à caractère bancaire de l'Union ont été portés à 723,4 milliards au 31 décembre 2011, contre 428,2 milliards en

2010, soit une progression de 68,9% sur un an.

Ces concours se répartissent en avances aux banques et établissements financiers à caractère bancaire sur le guichet de prêt marginal pour 61,6 milliards et sur le guichet des enchères régionales (open market) pour 661,8 milliards, contre respectivement 128,2 milliards et 300,0 milliards à fin décembre 2010.

Au Togo, les interventions de l'Institut d'émission en faveur des établissements de crédit est passé de 14,0 milliards à fin décembre 2009 à 57,0 milliards à fin décembre 2011, soit un quadruplement du montant mis à la disposition du système bancaire en deux ans.

Le montant cumulé des avances consenties par la BCEAO aux banques du Togo a augmenté de 73,9% entre 2010 et 2011 pour s'établir à 607,3 milliards de FCFA.

Tableau 6 : Cumul des interventions de la BCEAO en faveur des banques du Togo

(en millions de FCFA)

2010				2011			
Guichet de prêt marginal	Marché monétaire		TOTAL	Guichet de prêt marginal	Marché monétaire		TOTAL
	Hebdomadaire	Mensuel			Hebdomadaire	Mensuel	
124 390,0	83 778,0	141 030,0	349 198,0	26 900,0	242 550,0	337 800,0	607 250,0

Source : BCEAO

C'est dire que l'Institut d'émission accroît sa contribution au financement de l'économie togolaise en mettant davantage de ressources à la disposition du système bancaire.

Pour renforcer sa contribution, le Gouverneur de la BCEAO a décidé de créer une Direction uniquement dédiée à la réflexion sur le financement des économies de l'Union, ce qui est une première dans l'histoire de l'institution.

1.1.5. Le financement bancaire de l'économie togolaise : état des lieux

a) Evolution du financement bancaire de l'économie togolaise

Les concours du système bancaire du Togo à l'économie connaissent un accroissement continu en passant de 196,3 milliards en 2006 à 506,0 milliards en 2011, soit une hausse de 157,7% sur les cinq dernières années.

Tableau 7 : Evolution du financement bancaire de l'économie togolaise^(*) (en milliards de FCFA)

	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011
Crédits à l'économie	196,3	255,1	243,3	295,0	358,8	506,0
PIB	1 160,1	1 212,8	1 418,5	1 493,5	1 581,3	1 698,7
Taux de financement (en%)	16,92%	21,03%	17,15%	19,75%	22,69%	29,79%
Crédits à l'Etat (PNG)	2,7	8,2	78,6	112,2	138,8	98,9

Source : BCEAO

(*) Le taux de financement calculé ne prend pas en compte le crédit bancaire à l'Etat.

Cette évolution a permis d'améliorer le taux de financement bancaire de l'économie (crédits à l'économie / PIB courant) qui est passé de 16,9% en décembre 2006 à 29,8% en décembre 2011. Néanmoins, ce taux de financement demeure faible par rapport à d'autres pays comme le Maroc, la Tunisie, le Cap-Vert et l'Ile Maurice où il est supérieur à 70%.

A titre de comparaison, au niveau des pays de l'UEMOA, au 31 décembre 2010, les taux de financement de l'économie se présentent comme suit :

Tableau 8 : Taux de financement des économies de l'UEMOA (en %)

	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo
Taux de financement de l'économie	23,5	23,8	17,6	6,3	18,5	12,6	25,8	22,7

Source : BCEAO

b) Evolution des concours bancaires par objet de financement

L'évolution des crédits octroyés selon l'objet des financements se présente sur les cinq dernières années comme suit :

Tableau 9 : Evolution des concours bancaires par objet (parts en %)

	2006	2007	2008	2009	2010	Moyenne
Exportation	0,3	0,0	0,4	0,0	0,3	0,2
Equipement	14,4	12,0	12,2	12,0	11,0	12,3
Trésorerie	65,0	67,1	56,2	60,6	45,0	58,8
Habitation	4,1	6,4	3,5	5,9	2,8	4,5
Consommation	14,1	13,6	19,5	14,1	14,9	15,2
Autres	2,1	0,9	8,1	7,4	26,0	8,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : BCEAO

On note une prépondérance des financements de trésorerie (58,8% en moyenne) suivis des financements pour la consommation (15,2%) et l'équipement (12,3%) contre une faible part de financement pour l'habitation (4,5%) et l'exportation (0,2%).

En d'autres termes, les banques togolaises offrent essentiellement un financement d'appoint aux entreprises du secteur privé, ce qui ne contribue pas au financement de leurs équipements. Par ailleurs, les produits de financement offerts sont peu diversifiés, le crédit-bail, l'affacturage et les crédits de campagne étant presque inexistantes.

c) Evolution du Financement de l'économie par termes au Togo

Tableau 10 : Evolution des financements bancaires par termes (parts en %)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne
Total des crédits	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédits à long terme ^(*)	1,3	1,1	1,5	2,8	2,4	1,8	1,8
Crédits à moyen terme ^(**)	38,4	37,2	41,9	41,2	39,6	38,7	39,5
Crédits à court terme^(***)	60,3	61,7	56,6	56,0	57,9	59,5	58,7

Source : BCEAO

(*) LT : crédit à plus de 5 ans ; (**) MT : crédits de durée comprise entre 2 et 5 ans ; (***) CT : crédit de moins de 2 ans

Les concours octroyés par les banques togolaises sont essentiellement de court terme, avec une proportion moyenne de 59% entre 2006 et 2011. Les crédits à moyen et long termes représentent, au cours de la même période, une proportion moyenne de 41% dans le financement bancaire de l'économie.

Concrètement, ces données font ressortir que les banques octroient essentiellement des financements de court terme, ne permettant pas d'impulser les investissements productifs nécessaires à une croissance forte et durable.

d) Evolution du Financement de l'économie par secteurs au Togo

Tableau 11 : Evolution du financement de l'économie togolaise par secteurs

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	0,06%	0,14%	0,18%	0,32%	0,28%	0,45%
Industries extractives	11,78%	10,85%	5,84%	1,89%	6,01%	4,13%
Industries manufacturières	18,73%	16,01%	11,71%	14,19%	17,12%	17,59%
Électricité, gaz et eau	6,22%	6,10%	6,41%	6,95%	3,68%	3,86%
Bâtiment et travaux publics	5,19%	4,79%	3,86%	4,30%	4,58%	5,31%
Commerce de gros et de détail restaurants et hôtels	41,22%	40,28%	44,84%	44,51%	38,73%	40,18%
Transports, entrepôts et communications	9,55%	13,38%	13,52%	13,46%	14,10%	14,24%
Banques, assurances, affaires immobilière	1,10%	1,75%	3,81%	4,01%	3,47%	3,79%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Source : BCEAO

Sur la base des déclarations recensées à la Centrale des Risques, le secteur du commerce est la branche la plus financée de l'économie avec 40% des crédits recensés en 2011, suivie des industries manufacturières et des transports avec respectivement 18% et 14% des crédits recensés. La quatrième place est occupée par les industries extractives avec 13% des crédits recensés.

Ainsi, les banques togolaises accordent essentiellement des concours au secteur tertiaire, en particulier aux entreprises commerciales, dont l'effet d'entraînement est peu important en termes de croissance économique.

e) Evolution du financement de l'habitat au Togo

Tableau 12 : Evolution des crédits bancaires à l'habitat (en milliards de FCFA)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Crédit à l'habitat	0,41	3,6	8	5,6	10,3	11
Total des crédits bruts	272	307	356	351	376	463
Part dans le crédit total	0,15%	1,17%	2,25%	1,60%	2,74%	2,37%

Source : BCEAO

La part du financement de l'habitat dans le total des crédits du système bancaire du Togo demeure faible (en moyenne 1,7% du total des crédits bancaires). Cette situation est principalement en relation avec la faiblesse des ressources longues des banques et les difficultés liées au foncier.

f) Evolution du financement de l'agriculture au Togo

Tableau 13 : Evolution du financement bancaire de l'agriculture togolaise (en milliards de FCFA)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Crédit au secteur Agricole	128	114	289	348	713	746
Total des crédits bruts	272	307	356	351	376	463
Part de l'agriculture	0,05%	0,04%	0,08%	0,10%	0,19%	0,16%

Source : BCEAO

La part du financement de l'agriculture dans le total des crédits du système bancaire demeure faible (en moyenne 0,1% du total des crédits).

g) Evolution du financement des PME/PMI au Togo

Tableau 14 : Evolution du financement des PME/PMI au Togo

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Moyenne
Crédits mis en place aux PME/PMI	3	5,3	9,6	21,1	24,1	30,9	15,7
Total des crédits bruts	272	307	356	351	376	463	354,2
Part du financement des PME/PMI	1,10%	1,73%	2,69%	6,01%	6,41%	6,67%	4,10%

Source : BCEAO

Bien qu'en constante progression, la part du financement des PME/PMI dans le total des crédits du système bancaire demeure faible (en moyenne 4,1%). Autrement dit, le système bancaire du Togo n'accompagne pas le développement des PME/PMI, qui sont pourtant reconnues comme un vecteur de croissance.

Au total, le système bancaire du Togo se caractérise par les trois phénomènes suivants :

- la faiblesse des ressources, notamment des ressources à moyen et long termes ;
- la faiblesse du financement qui s'explique par la faiblesse des ressources ;

-
- un financement inadéquat dans un contexte de recherche d'une croissance forte et durable, caractérisé par :
 - un faible financement des investissements à moyen et long termes compte tenu de la faible disponibilité de ressources longues ;
 - un faible financement de l'agriculture ;
 - l'absence de financement des opérations de crédit-bail, d'affacturage, de crédits de campagne ;
 - un faible financement des PME/PMI ;
 - un faible financement de l'habitat ;
 - un faible financement des SFD.

La mise en œuvre d'actions idoines pour impulser une nouvelle dynamique au financement bancaire de l'économie togolaise nécessite l'identification des contraintes à lever.

1.1.6. Contraintes liées au financement bancaire au Togo

Les obstacles qui entravent le développement approprié des financements bancaires sont relatifs essentiellement aux problèmes d'accès au crédit bancaire et à diverses autres difficultés.

a) Les Difficultés d'accès au crédit bancaire

L'accès au crédit bancaire est contraint par l'environnement des affaires et des difficultés inhérentes aux banques.

a.1) Difficultés relatives à l'environnement des affaires

Elles se présentent comme suit :

- climat d'incertitude économique, voire d'insécurité et d'instabilité socio-politique : facteur majeur limitant la capacité de prévision et la conception de plans d'investissement fiables à moyen et long termes, cela a une incidence négative notamment sur la demande et la distribution de crédits bancaires ;
 - le coût élevé des formalités d'obtention des titres fonciers et les difficultés liées à l'état du cadastre réduisent le nombre de nationaux détenant des titres de propriété pouvant faire l'objet d'hypothèque, dans le cadre d'un crédit bancaire ;
 - les lenteurs dans le fonctionnement de l'administration judiciaire et l'absence de magistrats spécialisés dans le traitement des contentieux bancaires ;
 - l'accumulation d'importants arriérés intérieurs par l'Etat représente aussi un facteur limitant les remboursements des concours bancaires précédemment obtenus et la
-

possibilité de recourir à de nouveaux crédits.

a.2) Contraintes au niveau des banques

Elles se présentent comme suit :

- absence de ressources longues ;
- conditions contraignantes d'accès au crédit liées à la perception du risque par les établissements de crédit (niveau élevé des garanties demandées) ;
- niveau relativement élevé des taux d'intérêts et rigidité à la baisse des taux pratiqués par les banques ;
- préférence des banques pour les crédits à court terme orientés vers le secteur du commerce, au détriment des secteurs primaire et secondaire.

a.3) Contraintes au niveau de la demande

- indisponibilité d'une information fiable et régulièrement actualisée sur la situation financière des emprunteurs, leur niveau d'endettement global ainsi que la rentabilité des activités qu'ils mènent ;
- l'importance du secteur informel : cela ne contribue pas à la modernisation des économies et le mode de gestion peu orthodoxe de ces entreprises conduit à les exclure des circuits bancaires classiques ;
- la faiblesse des capacités des PME/PMI en termes de gestion et de gouvernance.

b) Autres difficultés

Les autres contraintes entravant l'accroissement du financement bancaire de l'économie togolaise concernent essentiellement le manque de passerelle entre banques et SFD : les relations entre ces deux types d'institutions sont peu développées et il y a comme une méfiance réciproque due à la crainte de concurrence, alors qu'en raison des différences de clientèles, des complémentarités pourraient être recherchées.

1.2. Financement de l'économie togolaise par le marché des capitaux

1.2.1. Le marché financier régional

Le système financier de l'Union a connu une diversification, avec la création de nouveaux compartiments du marché des capitaux sur lesquels les opérateurs économiques de l'Union peuvent émettre des titres, en complément aux crédits bancaires.

Le marché financier régional comprend un organe de supervision, le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), dépositaire de l'intérêt public, et des structures privées que sont la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) et les intervenants commerciaux.

Le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers a pour missions principales de réglementer l'appel public à l'épargne, d'habiliter, de contrôler et, au besoin, de sanctionner les structures intervenant sur le marché. En vue d'asseoir l'autorité et la légitimité requises pour assurer la transparence, la sécurité et l'intégrité du marché, les Autorités de l'Union ont décidé d'attribuer au CREPMF le statut d'organe de l'UMOA.

Le démarrage des activités de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières en 1998 a marqué le parachèvement du marché financier régional sur lequel les entreprises (y compris financières) et les Etats peuvent lever des ressources par appel public à l'épargne en émettant des emprunts obligataires qui peuvent faire l'objet de négociation sur le marché secondaire.

Dans le but de dynamiser le marché, la BCEAO a mis en place un marché de titres publics sur lequel les Etats peuvent également émettre, par voie d'adjudication, des bons (court terme) ou des obligations (moyen et long termes) du Trésor en vue d'assurer un financement sain de leurs besoins de trésorerie et d'investissement.

1.2.2. Les règles régissant le financement du marché financier régional

Sur la BRVM, il existe trois compartiments ayant chacun ses conditions d'accès. En effet, depuis le démarrage de ses activités, la BRVM dispose de deux compartiments pour les actions et d'un compartiment pour les emprunts obligataires.

Le premier compartiment des actions est réservé aux entreprises qui répondent aux critères suivants :

- présenter une capitalisation boursière de plus de 500 millions de FCFA ;
- avoir une marge nette sur chiffres d'affaires d'au moins 3% au cours des trois dernières années ;
- présenter 5 années de comptes certifiés ;
- s'engager à signer un contrat d'animation de marché ;
- diffuser dans le public au moins 20% de son capital, dès l'introduction en bourse ;
- s'engager à publier les estimations semestrielles de chiffres d'affaires et les tendances de résultats.

Pour le second compartiment des actions, plus souple, il est ouvert aux entreprises respectant les conditions ci-après :

- présenter une capitalisation boursière de plus de 200 millions de FCFA ;
 - présenter 2 années de comptes certifiés ;
 - s'engager à signer un contrat d'animation de marché ;
 - s'engager à diffuser dans le public au moins 20% de son capital dans un délai de deux
-

ans, ou 15% en cas d'introduction par augmentation de capital.

Le compartiment obligataire, quant à lui, est accessible aux emprunts obligataires dont le nombre minimal de titres à l'émission est de 25.000, et dont la valeur nominale minimale de l'émission est de 500 millions de FCFA.

1.2.3. Le financement de l'économie togolaise par le marché : état des lieux

De 2005 à 2010, il y a eu au Togo trois (03) émissions d'actions, dont deux émissions par Ecobank Transnational Incorporated (ETI) et une par Togo Télécom. Sur les 39 sociétés cotées à la BRVM, une seule (ETI) est originaire du Togo.

Par ailleurs, sur les 23 lignes obligataires enregistrées à la BRVM, 10 ont été émises par des institutions basées au Togo. Toutefois, à part la BOAD (5 lignes) et la BIDC (2 lignes) qui sont des institutions financières régionales, seules 3 emprunts obligataires concernent des opérateurs économiques togolais : l'Etat (1 emprunt obligataire), Togo Télécom (1 emprunt obligataire) et Communauté Electrique du Bénin (1 emprunt obligataire).

Le tableau suivant présente l'évolution au cours des trois dernières années, de la mobilisation de ressources sur le marché financier régional de l'Union :

Tableau 16 : Evolution de la mobilisation de ressources sur le marché financier régional (En millions de FCFA)^(*)

	2009	2010	2011
Titres de créances négociables	712 146	1 351 939	1 147 416
Billets de trésorerie	21 510	6 510	0
- Togo	0	0	0
- Autres pays de l'Union	21 510	6 510	0
Certificats de dépôts	650	650	650
- Togo	0	0	0
- Autres pays de l'Union	650	650	650
Bons des établissements financiers	8 950	4 000	4 000
- Togo	0	0	0
- Autres pays de l'Union	8 950	4 000	4 000
Bons des Institutions Financières Régionales	199 795	154 795	187 970
Bons du Trésor	481 241	1 185 984	954 796
- Togo	15 000	20 000	20 000
- Autres pays de l'Union	466 241	1 165 984	934 796
Obligations	1 079 461	1 223 188	1 777 379
- Togo	81 300	82 407	97 107

	2009	2010	2011
- Autres pays de l'Union	861 789	1 024 409	1 573 005
- Institutions Financières Régionales et autres	136 372	116 372	107 267
TOTAL	1 791 607	2 575 127	2 924 795
dont Togo	96 300	102 407	117 107
part Togo (%)	5,4	4,0	4,0
Taux de financement de l'économie togolaise par le marché financier régional (%)	6,8	6,5	6,9

Source : BCEAO

⁽¹⁾ Il s'agit du montant émis des titres en vie au 31 décembre de l'année concernée

Les données ci-dessus font ressortir une faible mobilisation de ressources du marché financier régional par l'économie togolaise. Les ressources mobilisées représentent à peine 7% du PIB du pays, et la part du Togo dans le total des ressources levées sur le marché a connu une baisse entre 2009 et 2011, passant de 5,4% à 4,0%.

Cette faible pénétration du marché financier régional dans l'économie togolaise est essentiellement due à la méconnaissance par les acteurs des mécanismes de marché et au manque d'incitation des épargnants et des emprunteurs. Cette situation est renforcée par la faible visibilité des actions entreprises par l'Antenne Nationale de Bourse du Togo dans le cadre de la sensibilisation des acteurs potentiels du marché.

Par ailleurs, les conditions d'accès aux compartiments des actions en font des segments réservés aux grandes entreprises, excluant *de facto* les PME/PMI.

II. APPROCHES DE SOLUTIONS POUR L'AMELIORATION DU FINANCEMENT DE L'ECONOMIE TOGOLAISE

2.1. Amélioration du financement bancaire de l'économie togolaise

Les principales pistes d'amélioration mises en œuvre ou à explorer par certains acteurs se présentent comme ci-après :

2.1.1. Actions de la BCEAO

- mise en œuvre de la politique monétaire compte tenu de la situation de la liquidité bancaire dans l'Union : la Banque Centrale effectue régulièrement des injections de liquidités et procède à la modification de ses taux directeurs en tant que de besoin, pour un meilleur financement de l'économie ;
- décision prise par le Conseil des Ministres du 17-09-2007 pour le relèvement du capital social minimum des banques et établissements financiers de l'Union respectivement à 10 milliards et 3 milliards : cette décision s'inscrit dans l'optique de la

promotion d'un système bancaire et financier sain et solide susceptible de contribuer efficacement au financement du développement économique des Etats membres de l'Union ;

- mise en place d'un référentiel comptable spécifique aux SFD et conception d'un dispositif prudentiel propre aux institutions de microfinance pour assurer leur solidité financière : cette action devrait contribuer à une plus grande professionnalisation du secteur de la microfinance et permettre de développer plus aisément des relations avec le secteur bancaire pour l'amélioration du financement de l'économie ;
- contribution à la promotion d'un marché hypothécaire régional de l'UEMOA, afin de permettre aux établissements de crédit de refinancer les crédits immobiliers et de disposer de marges supplémentaires de financement : à cet égard, la création par la BOAD de la Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA) est à saluer ;
- efforts de la Banque Centrale pour renforcer le dialogue entre les acteurs de l'Union en vue de favoriser l'accroissement du financement des économies : dans ce cadre, des concertations nationales ont été conduites en 2004 réunissant l'Etat, la BCEAO, les banques, le système judiciaire et les associations des entreprises. Ces concertations ont permis d'identifier les contraintes qui pèsent sur chaque acteur dans le cadre du financement des économies de l'UEMOA.

2.1.2. Actions de l'Etat

- restructuration et assainissement du secteur bancaire : depuis 2008, l'Etat togolais a entrepris un programme de restructuration du secteur bancaire qui a conduit à une amélioration notable de la situation financière des banques togolaises. Ce programme devra être poursuivi à travers notamment la privatisation des 4 banques publiques ;
 - la création de l'Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement des PME/PMI (ANPGF) : un accompagnement devra être apporté par l'Etat à cette structure pour mettre à sa disposition davantage de moyens pour réaliser sa mission de promotion et de garantie des financements accordés aux PME/PMI du Togo ;
 - la création et le fonctionnement des Centres de Gestion Agréés (CGA) : par la loi n° 2004-013 du 15 juin 2004 instituant un cadre juridique pour la création des Centres de Gestion Agréés, les dispositions de la Directive n°04/97/CM/UEMOA du 28 novembre 1997 ont été introduites dans le dispositif juridique togolais. Le Président de la République a pris le décret n°2012-001/PR du 06 janvier 2012 portant fonctionnement des Centres de Gestion Agréés. Il est attendu leur création et leur opérationnalisation ;
 - l'amélioration de l'environnement juridique et judiciaire : l'Etat doit poursuivre le
-

processus de réforme et de modernisation de la justice et doter les institutions de magistrats spécialisés dans le domaine bancaire et financier ;

- l'amélioration de la disponibilité des titres de propriété : l'Etat devra accélérer le processus de réforme foncière et réduire le délai d'obtention des titres fonciers.

2.1.3. Au niveau des banques

- le renforcement des capacités des banques togolaises : des actions doivent être menées dans le sens de l'amélioration de la gouvernance, la rationalisation des frais de gestion et l'amélioration des capacités de suivi des emprunteurs ;
- l'amélioration de la transparence, notamment en matière de tarification : les établissements de crédit du Togo devraient améliorer la communication en direction de leur clientèle. A cet effet, la BCEAO a édicté un nouveau canevas d'affichage des conditions de banque qui devrait déboucher sur une plus grande transparence ;
- le développement de l'APBEF : l'association professionnelle a besoin d'un renforcement de ses ressources humaines et matérielles pour mieux jouer son rôle en faveur des banques. Une cellule de recherche pourrait être mise en place dans le but d'impulser l'innovation dans le secteur.

2.1.4. Au niveau de la demande

Il s'agit essentiellement de renforcer et de structurer la demande pour que davantage de projets bancables rencontrent l'offre disponible, à travers notamment :

- amélioration de la gouvernance des PME/PMI ;
- amélioration de la qualité de l'information financière des PME/PMI.

2.2. Amélioration du financement de l'économie togolaise par le marché

Les actions à mettre en œuvre par les principaux acteurs en vue de l'amélioration du financement de l'économie togolaise par le marché se déclinent comme suit :

2.2.1. Actions des Autorités régionales

- accès des entreprises au marché pour la dynamisation du marché : des réflexions devraient être menées en vue de permettre aux PME/PMI de lever des ressources sur le marché, à travers notamment la création d'un troisième compartiment d'actions qui leur serait accessible ;
 - renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles du marché financier : les Autorités de l'Union pourraient initier un vaste programme d'éducation du public et de formation des intervenants sur le marché ;
 - renforcement du rôle de l'Antenne Nationale de Bourse du Togo : des moyens plus
-

adéquat devraient être mis à la disposition de l'ANB-Togo pour lui permettre de sensibiliser la population et promouvoir l'introduction des entreprises togolaises en bourse. En particulier, l'Antenne devrait être dotée d'un siège et un plan de communication devrait être développé pour augmenter sa visibilité.

2.2.2. Actions des acteurs locaux

- augmentation des interventions des établissements de crédit togolais sur le marché : cela pourrait permettre d'accroître la disponibilité des ressources longues pour un financement efficace de l'économie togolaise ;
- large diffusion des informations du marché : des accords devraient être passés avec la presse locale en vue de la publication régulière des cotations et d'articles sur le marché financier.

CONCLUSION

L'analyse de l'évolution récente du financement de l'économie togolaise montre que la contribution des banques et du marché financier, bien qu'ayant augmenté ces dernières années, demeure trop faible pour impulser une croissance forte et durable.

Devant ce diagnostic, il importe de mettre en œuvre, au niveau de chacun des acteurs, des actions visant à concilier les objectifs de solidité des institutions de financement et d'accroissement substantiel du volume des ressources disponibles pour financer les activités productives.

